

Le Webmail de Google suscite la polémique

C'est bien la première fois qu'une nouveauté issue des bureaux de Google crée la polémique. Il en était question le 1er avril dernier: le célèbre moteur de recherche part à l'attaque du marché des webmail (messageries consultables en ligne) avec un tout nouveau service baptisé Gmail.

L'offre dispose de solides arguments. Contrairement à la concurrence (Hotmail et Yahoo Mail), Gmail offre gratuitement 1 gigaoctet d'espace de stockage. De quoi voir venir. Et de quoi séduire les internautes agacés par les quelques mégas consentis chez Hotmail par exemple. Mais le problème ne se situe pas ici. Comme chez certains de ses concurrents, les mails écrits avec Gmail incluront des publicités au format texte. Mais « énorme » nouveauté, ces publicités seront ciblées et adaptées au contenu du mail, à la manière des liens sponsorisés, grâce à l'outil AdSense. Le moteur du service va donc « scanner » les courriers pour y intégrer des pubs. Vous parlez cuisine à votre ami, le mail pourra contenir une pub pour un four... Une solution qui n'est pas très respectueuse de la vie privée. Et qui soulève des protestations. L'organisation Privacy International (un groupe britannique de défense de la vie privée) a porté plainte en Grande-Bretagne. Elle dénonce ce qu'elle considère comme une « violation à grande échelle de la législation européenne », selon des déclarations recueillies par l'agence Reuters à Londres. De son côté, Google explique que cette analyse des mails se fera de façon automatisée, par un ordinateur et que « aucun humain ne lira vos e-mails pour cibler la publicité, et ni le contenu des messages, ni aucune information permettant de vous identifier ne sera transmise à nos annonceurs ». Par ailleurs, l'association reproche à Gmail sa gestion des courriers supprimés par l'utilisateur. Des mails qui seront conservés par Google: « Des copies résiduelles de vos messages pourront rester stockées sur nos systèmes, même après que vous les aurez effacées de votre boîte aux lettres ou que vous aurez fermé votre compte », peut-on lire dans les conditions d'utilisation du service.